



**COCHEZ ICI**, si vous désirez que la vente prenne effet avant l'heure de la Bédika ou si vous passez Pessah dans un pays où la fête débute plus tôt qu'en France

## POUVOIR DE VENTE – PESSAH 2018

À remettre au Beth Din de Paris - 17, rue Saint-Georges - 75009 Paris  
au plus tard **JEUDI 29 MARS 2018 avant 12h00**

Je soussigné,

Nom : .....

Prénom : .....

donne par la présente, mandat à Monsieur le Grand Rabbin Michel GUGENHEIM, pour vendre en mon nom et de manière à exclure pour moi tout droit de propriété sur cette matière, tout levain ("hamets") qui se trouve dans mon appartement et/ou dans ma cave et/ou dans ma chambre faisant partie d'un immeuble sis à :

(Adresse) : .....

ainsi que dans (\*)

et en même temps de louer à la personne qui se rendra acquéreur du "Hamets" les lieux (\*\*) où se trouve entreposé le "Hamets" de n'importe quelle substance.

Je donne à Monsieur le Grand Rabbin Michel GUGENHEIM tout pouvoir d'agir pour moi au mieux comme il le jugera à propos.

Je déclare sur l'honneur, nul et non avvenu, tout acte de nature à annuler ce mandat et en outre, m'engage à ne lui faire aucune opposition pour quelque cause et de quelque manière que ce soit. Je cède à Monsieur le Grand Rabbin Michel GUGENHEIM le produit de la location des locaux et de la vente du 'Hamets.

Fait à .....

Signature :

le .....

(\*) autres locaux sis à une adresse différente (box, voiture, bureau, résidence secondaire, etc.) (\*\*) Si vous ne louez pas l'ensemble des locaux ci-dessus mentionnés, afin d'en conserver l'usage à Pessa'h, indiquez ci-après les principaux endroits où sera regroupé le "Hamets".

Ce pouvoir peut éventuellement être faxé **avant le 29 mars 2018 à 12h00** au numéro **01 40 82 26 00**

Il est également disponible **en ligne, sur [www.consistoire.org](http://www.consistoire.org)**

### NOTA

Ce pouvoir peut être remis sans aucun inconvénient plusieurs semaines avant la prise d'effet de la vente et avant même que le 'hamets soit entreposé dans les locaux ci-dessus désignés. Ainsi le 'hamets pourra encore être entreposé dans les locaux à louer, après remise du pouvoir, jusqu'au **vendredi 30 mars à 11h00**. A moins que vous ayez coché le pouvoir ci-dessus, auquel cas l'heure limite pour l'entrepôt du 'hamets sera **jeudi 29 mars à 16h00**.

Il est fortement déconseillé de l'envoyer par la poste : le Beth Din décline toute responsabilité pour les pouvoirs qui lui seraient parvenus trop tard.